

Paris, le 28 janvier 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme du droit du travail : après les principes, place aux actes.

Si le rappel utile de certains principes fondamentaux devrait permettre l'évolution nécessaire du droit du travail, AvoSial, le syndicat des avocats d'entreprises en droit social, émet quelques réserves de fond.

Le Comité Chargé par le Premier Ministre de définir les « *principes juridiques les plus importants* » en droit du travail vient d'édicter les 61 « principes essentiels » qui constitueraient « les piliers sur lesquels repose l'édifice. ». Ces travaux ont été présentés comme un préalable à la réforme annoncée et tant attendue du droit du travail.

Avosial considère que le rapport rappelle utilement des principes qui devraient permettre d'amorcer une réforme indispensable :

- Réaffirmation du droit à la négociation collective notamment en matière de durée du travail,
- Extension du principe de proportionnalité (libertés fondamentales/croyances...)
- Réaffirmation du principe de faveur, sauf disposition légale contraire (articles 51 et 57)

Avosial relève cependant que le rapport présente une vision passéiste et déséquilibrée du droit du travail en ce que les 61 articles partent du postulat que seule l'entreprise est débitrice d'obligations. Si le droit travail doit effectivement veiller aux respects des droits individuels, c'est indéniablement dans le cadre d'une approche qui doit tenir compte de ce que l'entreprise du 21^{ème} siècle doit pouvoir compter sur des salariés responsables et acteurs de leur avenir.

La réforme du droit du travail doit nécessairement passer par davantage de flexibilité et de souplesse.

Ainsi, certains principes méritent d'être débattus, à commencer par l'article 13 qui entend réaffirmer la place d'honneur du CDI. Pour AvoSial, le contrat à durée indéterminée, simple modalité contractuelle, ne peut ni ne doit être considéré comme un principe fondamental du droit du travail. Il en est de même de la période d'essai ou encore du principe de non-discrimination et d'égalité de traitement sans prévoir d'exception.

De même, la fixation de principes très généraux comme l'article 9 relatif à la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille, ont vocation à faire croître l'insécurité juridique en laissant un champ d'interprétation considérable à la jurisprudence.

Pour AvoSial, l'heure est venue de passer des principes aux actes.

La refondation du Code du travail entre dans une nouvelle étape. Le champ ouvert aux négociations de branches ou d'entreprises et le droit applicable en l'absence d'accord constituent de véritables enjeux auxquels il faudra apporter des réponses audacieuses. Le plus dur est à venir dans cette réforme du code du travail qui demeure plus que jamais d'actualité tant sa réussite est aujourd'hui indispensable pour lutter contre le chômage.

« Les entreprises ne veulent plus investir en France. C'est la grande tendance observée par nos membres qui sont les avocats conseils des employeurs » explique Nicolas de Sevin, Président d'AvoSial. *« Nous ne cessons de répéter qu'il faut simplifier le code du travail qui est devenu un dysfonctionnement de la vie juridique. Nous pourrions nous taire car d'une certaine manière, nous vivons de cette complexité. Mais nous le disons haut et fort car il en va de l'intérêt général »* poursuit-il.

AvoSial, syndicat des avocats d'entreprises en droit social, est prêt à contribuer au succès de cette ambitieuse réforme que le gouvernement continue d'appeler de ses vœux. Experts et praticiens du droit du travail, ses membres sont les professionnels de la matière sociale dans notre pays. Négociation, expertise, transaction, contentieux... les conseils des avocats spécialistes sont précieux pour les entreprises et donc pour les salariés. Ils ne peuvent se contenter de jouer les figurants.

Contact presse : Pierre de Balincourt
Agence Droit Devant
Tel : 01 39 53 53 33 - balincourt@droitdevant.fr

A propos d'AvoSial

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble près de 400 membres à travers la France.

AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises. www.avosial.fr